



FICHES PRATIQUES D'AUTODÉFENSE POLITIQUE



PRÉPARONS-NOUS AUX
MUNICIPALES 2026

KIT D'OUTILS POLITIQUES -

INTRODUCTION

D'OU VIENT CE KIT ?

- Ce document est adapté par le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes sur la base des travaux publiés sur Movilab à retrouver [en cliquant sur ce lien](#). Il s'agit de travaux collectifs par les réseaux régionaux des tiers-lieux(logos ci-dessous).
- La licence appliquée est la Creative Commons BY-NC-SA
 - Attribution (nommer les auteurs)
 - Non Commercial (pas de profit commercial sur le partage sans notre autorisation)
 - Partage à l'identique (avec même licence).
- Pour plus de détails sur cette licence, vous pouvez consulter [cette page](#). En complément, [sur cette page](#), vous trouverez un comparatif des différentes licences existantes.



- Vous pouvez adapter le document en nous citant, et en indiquant le lien vers notre travail : cela permet de respecter le repartage dans les mêmes conditions qu'implique la licence.
- Si vous souhaitez adapter les contenus, voici les liens vers les versions modifiables à télécharger :
 - Tuto élection municipales (modèle Canva - Canva Pro est gratuit pour les associations) : [en cliquant sur ce lien](#)
 - La cartographie des risques (diaporama Powerpoint) : [en cliquant sur ce lien](#)
 - Les effets de mon asso (texte OpenOffice) : [en cliquant sur ce lien](#)
 - Les fiches pratiques d'auto-défense politique (modèle Canva) : [en cliquant sur ce lien](#)

INTRODUCTION

La campagne et les élections municipales à venir peuvent être des moments de bascule pour les associations. D'autant plus dans un contexte marqué par la montée d'idées politiques contraires aux fondements des associations, qui accentue les risques de tensions, de stigmatisation et d'attaque de certains projets. Nos associations sont, par essence, des espaces citoyens et démocratiques, et chacun d'entre eux génère, à tort ou à raison, un imaginaire et des représentations politiques, parfois d'ailleurs opposés.

Cette période électorale peut être un révélateur de fragilités pour les associations. Cela peut être le cas vis-à-vis des partenaires extérieurs : dépendance à la municipalité, tensions locales, pressions politiques, attaques symboliques ou matérielles, remise en cause de soutiens existants... Mais cela peut l'être tout autant dans l'animation de nos parties prenantes : les questions de neutralité, d'accueil inconditionnel, de rôle politique et citoyen des lieux ou encore d'affiliation partisane peuvent s'entremêler et créer des tensions.

Mais bien préparée, la période électorale peut aussi être un moment fort de (ré)affirmation et d'ancre du projet, de ses fondements, de son rôle pour le territoire et de son lien avec la collectivité en tant qu'espace qui contribue à l'intérêt général au quotidien pour tous les habitant.e.s et acteurs du territoire. Les mairies et intercommunalités sont, en effet, des partenaires de proximité essentiels. La future équipe municipale sera en place pour 6 ans : un véritable cycle stratégique pour votre asso !

C'est avec ces éléments de contexte comme boussole que le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes, en adaptant l'outil créé par les réseaux régionaux des tiers-lieux, réunis au sein de l'Association Nationale des Tiers-lieux, vous propose ce commun : un kit d'outils pour lire de façon collective notre moment politique, identifier les enjeux, les risques et leviers au sein des assos et agir avec lucidité, mesure et conviction.

Le kit "Préparons-nous aux Municipales 2026" vous propose une méthode guidée en 4 temps forts, avec pour chaque étape de votre réflexion un outil pensé pour animer la discussion au sein de l'asso :

COMPRENDRE



Tuto élections municipales

pour mieux connaître le fonctionnement de votre collectivité, défendre votre projet auprès d'élus·es et de candidat·es, et faire vivre votre plaidoyer

ANALYSER



La cartographie des risques

pour évaluer l'exposition de l'association à différents risques, agir sur les leviers et déconstruire les peurs.

AGIR



Propositions pour les assos

une liste évolutive à utiliser en fonction de son contexte, pour influer sur les programmes et les actions des élus·es locaux et en faveur des associations.

RÉAGIR



Fiches pratiques d'autodéfense politique

pour parer à toutes les tempêtes humaines et politiques de la période électorale.

Etant donné la diversité des associations qui composent notre mouvement, toutes ces propositions ne feront pas forcément écho à votre projet, territoire ou vécu. Le kit est conçu comme une boîte à outils : il vous appartient de choisir ce qui fait sens pour votre collectif, avec vos contraintes et vos réalités territoriales. Vous êtes les mieux placé.e.s pour savoir !

Mais surtout, nous proposons ce kit pour une aide à la discussion, à la mutualisation, et à l'action collective : pensez à vous entourer, échanger entre pairs, avec d'autres associations, et vous appuyer sur votre réseau, sur le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes ou de votre région pour trouver soutien, recul et mobilisation.

Bonne route vers les élections !

FICHES PRATIQUES D'AUTODÉFENSE POLITIQUE



ASSURER LA COHÉSION SOCIALE, AGIR EN SITUATION DE CONFLIT OU DE VIOLENCES

La création de ces fiches pratiques s'inscrit dans une volonté collective d'anticiper d'éventuelles situations de tensions politiques, et d'identifier des leviers d'action en cas de crise, de violences internes ou d'agressions extérieures touchant les équipes d'associations.

Il existe déjà certains outils, notamment celui de l'[ANVITA](#) ou encore la [cartographie de Streepress](#) qui permettent d'identifier les différents mouvements d'extrême droite, les types d'attaques possibles et les réponses associées. Ces outils présentent de nombreuses ressources juridiques et des stratégies de défense.

Cependant, certains enjeux propres aux associations demeurent sensibles et sources potentielles de conflits ou d'incompréhensions au sein des collectifs. Il devient donc nécessaire de disposer de fiches pratiques permettant d'anticiper ou de réagir à des situations très concrètes.

Les questions de neutralité, d'accueil inconditionnel, de rôle politique des assos ou encore d'affiliation partisane peuvent s'entremêler et créer des tensions. Rappelons que les associations sont, par essence, des espaces politiques, et que chaque projet porte, consciemment ou non, une orientation politique.

Etant donné la diversité des associations — leurs collectifs, leurs territoires, leurs modèles juridiques — ces fiches ne pourront pas s'appliquer uniformément partout. Elles sont conçues comme une boîte à outils : Il vous appartient de choisir ce qui correspond à votre contexte, vos valeurs collectives et vos réalités territoriales. Vous êtes les mieux placé.e.s pour savoir ce qui vous correspond !

La plupart des fiches ont été pensées pour accompagner un contexte de crise, notamment pendant ou après des périodes électorales. Elles traitent autant de situations prévisibles que d'événements plus graves et s'appuient sur des retours d'expérience anonymisés de nombreux tiers-lieux en Bretagne et de leurs équipes.

Notre objectif n'est pas d'alimenter la peur ou le catastrophisme, mais d'anticiper des situations réelles, parfois délicates. Nous vous invitons également à anticiper ces situations, en évaluant objectivement les risques politiques et territoriaux qui peuvent peser sur votre projet, grâce à l'outil de "cartographie des risques" de ce kit.

Ces sujets sont complexes et intimement liés aux postures individuelles et collectives ; il est donc normal de ne pas toujours savoir comment réagir. Il n'existe pas de solution unique, et la responsabilité ne doit jamais reposer sur une seule personne. Dans tous les cas, pensez à vous entourer, échanger entre pairs, et vous appuyer sur votre Mouvement associatif régional pour trouver soutien et recul.

Découvrez aussi les autres outils que composent ce kit :



[Tuto élections municipales](#)



[La Cartographie des risques](#)



[Propositions pour les assos](#)



Un kit créé par (et adapté par le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes) :



la coopérative
tiers-lieu
c'est à nous

SuD
Tiers
LIEU

Tiers
LIEU

CAP
Tiers-Lieu

LA COMPAGNIE DES
Tiers-Lieu
RESEAU LOCAL DE COOPÉRATION

la Réunion
des
Tiers-Lieu

Tiers
Lieu
Grand
Est

RELIEF

dà locu
LE RESEAU DES Tiers-Lieu de CORSE

LA ROSÉE
LE RÉSEAU
DES
Tiers-Lieu
d'OCCTANIE

Bretagne
Tiers-Lieu

TIERS-LIEUX
BFC
Ensemble,
Faisons réseau

TIERS-LIEUX
association
nationale

FICHE 1

QUE FAIRE SI...

"Une personne du territoire/un collectif/une liste politique souhaite proposer des actions partisanes avec / dans notre association, allant potentiellement à l'encontre des valeurs défendues par notre projet ou mettant en question sa neutralité partisane ?"

QUELQUES IDÉES D'ACTIONS À PENSER EN AMONT, EN PRÉVENTION DANS VOTRE ASSO

Être au clair dans ses contrats/CGV/CGU sur la liberté de la structure de contractualiser avec qui elle veut et de refuser une prestation sans avoir à fournir de motif.

Mettre par écrit une charte ou un règlement d'usage du lieu, précisant :
. les valeurs fondatrices (neutralité partisane, inclusion, bienveillance, respect de la diversité, etc.) ;
. les types d'activités autorisées et interdites (ex. : pas d'événements à visée partisane, pas d'utilisation du lieu pour une campagne électorale - voir exemple en dernière page Image 1)

Faire signer cette charte à toute structure ou personne souhaitant collaborer avec l'association.

Afficher les valeurs dans le l'association. Rappeler publiquement (sur les supports de communication, site web, affichage dans le lieu) la vocation du projet et ses principes.

Avoir un positionnement collectif et constant sur le sujet, surtout concernant les relais ou publications à caractère partisan.

Former l'équipe (salariés, bénévoles) à repérer les situations de récupération politique ou idéologique et à y répondre avec fermeté et calme.

Planifier à l'avance une posture commune claire et constante du lieu pendant les campagnes électorales
. faire un choix : neutralité ou positionnement clair et assumé dans la communication;
. suspension éventuelle d'événements à risque de récupération;
. vigilance accrue sur l'usage du lieu et des réseaux sociaux.

Préparer un **message type pour toute demande ou tension politique** : "L'association reste un espace citoyen, non partisan, ouvert à tous dans le respect de la pluralité des opinions. En période électorale, nous redoublons d'attention à ce que ce principe soit respecté."

QUELQUES PISTES D'ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE QUAND VOUS VOUS RETROUVEZ DANS CETTE SITUATION



Recevoir la personne ou le collectif pour comprendre l'intention réelle
parfois il s'agit de confusion entre "action citoyenne" et "action politique"



Proposer des alternatives pour reprendre la main sur le cadre des échanges :
. accueillir un débat pluraliste (avec plusieurs sensibilités représentées) ;
. orienter vers un autre espace plus adapté ;
. inviter à reformuler l'action pour qu'elle s'intègre à une programmation plus collective.



Documenter la décision (compte rendu, justification en lien avec les statuts) pour assurer transparence et cohérence en cas de situation similaire plus tard.



Clarifier la frontière entre opinion personnelle et expression publique au nom du lieu :
. toute communication institutionnelle doit respecter le positionnement collectif.
. les expressions individuelles doivent être clairement identifiées comme personnelles.

FICHE 1

QUE FAIRE SI...

"Une personne du territoire/un collectif/une liste politique souhaite proposer des actions partisanes dans le lieu, allant potentiellement à l'encontre des valeurs défendues par notre projet ou mettant en question sa neutralité partisane ?"

“ RETOUR D’EXPÉRIENCE D’UN COLLECTIF CITOYEN

- **Le contexte de la situation**



Lors de l'élection présidentielle de 2022, face aux incohérences de l'offre politique, nous avons l'idée de présenter une candidature caricaturale et d'alerte aux suffrages de nos concitoyens. Les valeurs que portait cette initiative semblaient tout à fait en phase avec celles portées par le tiers-lieu de notre commune (décroissance, démocratie réelle, etc.). Nous avons donc pu y installer le QG de notre candidate, avec un studio pour y enregistrer des vidéos pour la chaîne Youtube.

- **Le résultat, ce que ça a provoqué**



Durant cette "campagne", l'initiative s'est bien intégrée à la vie et à la philosophie du lieu. Nous avons fait intervenir des bénévoles et salariés dans les vidéos, en utilisant des objets et costumes qui s'y trouvaient, en vivifiant un flux d'allers-retours entre le lieu et l'extérieur (presse, opérations publiques, etc.).



- **Ce qui a fonctionné ou non**

Quand la présidentielle fut achevée, et que l'affaire se concrétisa en un véritable mouvement citoyen politique, il apparut que notre présence dans le tiers-lieu était moins opportune. Peut-être dans un souci de "neutralité", le tiers-lieu a fait le choix de ne plus y distribuer notre revue semestrielle.

IMAGE 1

Catégorie demande	Demandes possibles	Politique	Les limites
Candidat·e en campagne ou parti politique hors campagne	Réservation d'une salle pour du travail interne (avec ses collaborateurs·rices, pour une négociation...)	A priori ok comme pour toute demande de réservation de salle/privatisation. Demande au client de ne pas prendre de photos de personnes dans le lieu	Liste de ce qu'on refuse systématiquement : * organisations d'extrême-droite * individus et organisations avec risque de dérive sectaire Possibilité d'ajouter d'autres orgas et individus dans la liste si les rôles X, Y et Z sont unanimement d'accord
	Demande de privatisation ou mise à dispo gratuite pour un événement public de campagne ou un événement du parti hors campagne faisant sa propre promotion	Non	
	Demande de privatisation ou mise à dispo gratuite pour un débat avec plusieurs candidat·es	Oui si cela intéresse la communauté / si un minimum de pluralité nous semble respectée, par exemple : au moins 2 candidat·es de bords politiques différents	
	Demande d'échange avec l'équipe pour comprendre notre métier, notre entreprise	Oui en partageant l'info en interne	
Élu·e dans le cadre de ses fonctions (hors campagnes)	Réservation d'une salle pour du travail interne	A priori ok comme pour toute demande de réservation de salle/privatisation. Communication publique en fonction de nos relations avec l'élu·e en question	Possibilité d'ajouter d'autres orgas et individus dans la liste si les rôles X, Y et Z sont unanimement d'accord
	Demande de privatisation ou mise à dispo gratuite pour un événement public	Ok à condition que l'événement public ne soit pas contradictoire avec nos valeurs / notre programmation existante Communication publique en fonction de nos relations avec l'élu·e en question	
	Demande d'échange avec l'équipe pour comprendre notre métier, notre structure	Oui en partageant l'info en interne	
Personnel d'une collectivité	Réservation d'une salle pour du travail interne (avec ses collaborateurs·rices, pour une négociation...)	Ok comme pour toute demande de réservation de salle/privatisation.	

FICHE 2

QUE FAIRE SI...

"Au sein des usagers / de la gouvernance de l'association, des positionnements politiques s'affirment, contraires aux valeurs initiales portées par le lieu ?"

QUELQUES IDÉES D'ACTIONS À PENSER EN AMONT, EN PRÉVENTION DANS VOTRE ASSO

Mettre par écrit une charte ou un règlement de l'association, précisant :

- . les valeurs fondatrices (neutralité partisane, inclusion, bienveillance, respect de la diversité, etc.) ;
- . les types d'activités autorisées et interdites.

Faire signer cette charte à toute structure ou personne souhaitant utiliser l'association.

Afficher les valeurs dans le lieu. Rappeler publiquement (sur les supports de communication, site web, affichage dans le lieu) la vocation du projet et ses principes.

Établir des processus clairs de prise de décision, notamment en cas de désaccords de gouvernance.

Prévoir une procédure graduée :

- . rappel informel au cadre,
- . échange en binôme ou en petit groupe,
- . Si nécessaire, décision collective (avertissement, suspension, exclusion).

Prévoir une suspension temporaire des personnes mises en cause si nécessaire pour protéger le collectif.

Documenter les décisions et leurs fondements pour éviter toute accusation d'arbitraire.

QUELQUES PISTES D'ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE QUAND VOUS VOUS RETROUVEZ DANS CETTE SITUATION



Réaffirmer les valeurs fondatrices : rappeler collectivement (en réunion de gouvernance ou via un message officiel) les principes qui rassemblent — inclusion, respect de la pluralité, non-partisanerie, etc.



S'appuyer sur les documents existants, se référer à un cadre commun et légitime (charte, manifeste, statuts, règlement intérieur).



Faire appel à un médiateur externe (réseau de l'éducation populaire, fédération, tiers-lieu ressource...).



Mettre en place un temps de dialogue dédié : un cercle de parole, un temps de médiation interne ou un comité éthique si le lieu en dispose : écouter sans juger, reformuler les désaccords et revenir au cadre partagé.

FICHE 2

QUE FAIRE SI...

"Au sein des usagers / de la gouvernance du lieu, des positionnements politiques s'affirment, contraires aux valeurs initiales portées par le lieu ?"

“RETOUR D'EXPÉRIENCE D'UN COLLECTIF CITOYEN



• Le contexte de la situation

Notre tiers-lieu est administré par des jeunes de 16 à 30 ans en milieu rural. Il a pour objectif l'émancipation de ce public via notamment un hôtel à projets où les jeunes sont libres de porter des initiatives quelles qu'elles soient du moment qu'elles respectent les valeurs du lieu. Le problème c'est que ces valeurs sont "subjectives" et sujettes à interprétations.

Dans ce cadre, un homme de 26 ans propose une série d'initiatives sur le thème des armes, de la guerre. Il a eu une expérience dans l'armée, sa seule expérience, il est habillé en tenue militaire tous les jours, il lui arrive d'avoir des allusions stigmatisantes sur les minorités raciales, de genre et d'orientation sexuelle.

Cet homme prend malgré tout part à la vie du lieu, il est parfois repris par le cadre et le respecte par la suite. Il prend de la place physiquement, psychologiquement et symboliquement dans le lieu.

Après avoir proposé un atelier de customisation sur carton d'accessoires militaires, il propose un atelier d'airsoft. Nous décidons d'intervenir car l'airsoft promeut des pratiques violentes, et entraîne le fait de stocker dans le lieu du matériel militaire en carton, ce qui met mal à l'aise les autres jeunes.

Notre objectif est de continuer à accueillir ce jeune isolé, en échec social et professionnel car l'exclure c'est favoriser son isolement et sa potentielle radicalisation.

Nous lui proposons de parler de son ancien emploi lors d'un atelier que nous organisons sur "les métiers atypiques". Car finalement, ce que l'on ressent, c'est qu'il a besoin de se sentir exister et valorisé en parlant de son passé.



• Le résultat, ce que ça a provoqué

- Nous lui faisons comprendre que c'est possible de parler de son ancien emploi, mais dans un cadre précis et plus sécurisant pour le collectif.
- Il semble comprendre, il se sent valorisé, il prépare une présentation très qualitative.
- Il fait faux bond lors de l'atelier.
- Il évite le sujet d'un nouvel atelier, ne parle plus des questions liées à l'univers de l'armée, il continue à fréquenter le lieu pendant plus d'un an.



• Ce qui a fonctionné ou non

Le jeune reste investi dans le lieu quotidiennement, il se sent considéré et plus apaisé :

- Il n'a pas pu évoquer son vécu et ses centres d'intérêts actuels liés à l'univers de l'armée.
- Le reste du collectif est plus à l'aise avec lui-même si des tensions émergeront des mois plus tard pour d'autres raisons.

FICHE 3

QUE FAIRE SI...

"Des voix s'élèvent contre votre asso, mettant en avant un entre-soi, non ouvert à tous les bords politiques, décrédibilisant votre asso en créant une campagne de communication stigmatisante ?"

QUELQUES IDÉES D'ACTIONS À PENSER EN AMONT, EN PRÉVENTION DANS VOTRE ASSO

Communiquer régulièrement sur le cadre d'action de votre projet :

- .ses valeurs d'ouverture, d'inclusion et de neutralité partisane ;
- .les modalités d'accueil (ouvert à toutes, principes démocratiques, libre-contribution).

Travailler quotidiennement à montrer les apports diversifiés sur le territoire de votre projet via des mesures d'impact, des recherches participatives, des documentations diverses : emploi, services aux locaux, formation, événement, consommation locale, diversité des publics accueillis, partenaires variés, décisions collectives, etc.

Mettre en avant la preuve par l'exemple par la transparence des processus, rendre disponibles les rapports d'activités, etc.

Se prémunir des plaintes qui pourraient s'avérer légitimes en cas de non-respect des normes et règles dans votre association : tapage, occupation du domaine public, autorisations, etc.

QUELQUES PISTES D'ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE QUAND VOUS VOUS RETROUVEZ DANS CETTE SITUATION



Ne pas réagir à chaud : éviter toute réponse impulsive ou émotionnelle, surtout sur les réseaux.



Renforcer la cohésion interne : informer en premier lieu l'équipe de la posture à tenir (même message, ton mesuré, pas de surenchère), ouvrir un espace de discussion.



Cartographier les acteurs : qui parle, où, avec quel impact potentiel (presse, élus, réseaux sociaux, habitants...) ? C'est-à-dire mesurer le risque de nuisance.

Organiser une réponse coordonnée (dans le temps et les espaces d'expression) et adaptée :

1. sans sur-réagir :

- publier un message institutionnel apaisé sur vos canaux (site, réseaux, communiqué) ;
- éviter de cibler ou de nommer directement les opposants ;
- ne pas alimenter la polémique : la clarté et la constance du message sont plus efficaces que le débat frontal.

2. sans sous-réagir : en cas de propos diffamatoires, répétés (harcèlement moral), ou de discriminations, voir fiche n°6.

FICHE 3

QUE FAIRE SI...

"Des voix s'élèvent contre votre asso, mettant en avant un entre-soi, non ouvert à tous les bords politiques, décrédibilisant votre asso en créant une campagne de communication stigmatisante ?"

“RETOUR D’EXPÉRIENCE D’UN COLLECTIF CITOYEN



• Le contexte de la situation

Notre tiers-lieu se situe dans un territoire rural et très marqué par l'industrie agro-alimentaire. Nous avons tout de suite été dans une approche politique du projet, assez radicale : contre l'industrie, contre le capital, contre la grande distribution. Nous avons, du fait de notre appartenance revendiquée à l'économie sociale et solidaire dû faire face à beaucoup de "commérages" dans le village, des remarques "de droite", patronales, du type "vous ne payez pas d'impôts, vous percevez beaucoup d'aides". Nous avons également subi des attaques frontales de l'ancien conseil municipal allant dans le même sens. Nous avions anticipé cela au moment de la création du projet : le choix de la structuration juridique et du modèle économique a été d'être le plus autonome des logiques institutionnelles et de garder une possibilité de mise à distance. Notre outil de travail est entièrement indépendant. Le lien au secteur public se fait sur des projets très définis. Ce choix n'est pas sans conséquences car la pression financière est importante sur le projet.



• Le résultat, ce que ça a provoqué

Nous travaillons au quotidien sur une ligne de crête, dans une tension entre "faire un pas vers" et ne pas perdre de vue les principes fondamentaux que nous nous sommes fixés. Cela nous a challengé sur les concessions possibles : garder "pour nous" la finalité sociétale et transformatrice (mais moins communiquer dessus), travailler avec notre environnement dont la vie locale est structurée autour de solidarités qui ne sont pas forcément celles qu'on aurait privilégié de base.



• Ce qui a fonctionné ou non

. Avoir une stratégie de communication externe autour d'objets consensuels, être "pour" ensemble plutôt que "contre" tout seul : on n'est pas contre la grande distribution mais pour le commerce local, c'est toute la nuance qui réunit autour du service aux populations, du lien aux personnes âgées de la commune, etc.

. Faire faire les actions par des personnes "alliées" qui vont ensuite défendre le projet dans leur cercle privé et faire rentrer de nouvelles personnes dans le tiers-lieu. Ex : permettre que les soirées "belote" des anciens se tiennent dans notre bistrot, accueillir une soirée "cochon grillé" et proposer une option végétarienne pour sensibiliser,... la diversité dans la programmation permet de faire pivoter le regard sur le projet.

. Entretenir le "bon voisinage" en faisant par exemple des portes ouvertes comme n'importe quelle autre entreprise pour donner accès aux coulisses, expliquer le projet, et pouvoir réfuter les arguments avec le langage de nos détracteurs en affirmant que nous sommes une entreprise, qui a des salariés, qui paye ses impôts, qui participe au développement économique comme les autres, et qui correspond à l'idéal qu'ils pourraient défendre : ça les met face à leur contraction aussi ! et cela fait vivre le débat.

. Avoir dans notre collégiale des personnes du conseil municipal (en tant que personnes physiques) et ouvrir l'objet tiers-lieu à des gens qui ne sont pas de notre bord politique, tout en conservant une distance lors des périodes électorales. Nous recevons des collectifs de citoyens, les syndicats se rencontrent chez nous. C'est un lieu de mouvement social, mais pas partisan.

FICHE 4

QUE FAIRE SI...

"Une personne de l'association décide de s'engager politiquement dans un but électoral ? (tête de liste, co-listier, équipe de campagne)"

QUELQUES IDÉES D'ACTIONS À PENSER EN AMONT, EN PRÉVENTION DANS VOTRE ASSO

Relire la charte, les statuts ou le règlement intérieur :

- . contiennent-ils des clauses de neutralité partisane ?
- . précisent-ils les obligations des membres en matière de représentation du lieu ?

Si ce n'est pas le cas, prévoir un ajout ou un rappel :

"Les membres sont libres de leurs opinions, mais s'engagent à ne pas utiliser le lieu ou leur position dans le collectif à des fins partisanes."



QUELQUES PISTES D'ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE QUAND VOUS VOUS RETROUVEZ DANS CETTE SITUATION



Aborder le sujet directement avec la personne concernée, sans suspicion ni jugement. Chercher un accord clair sur les limites : ne pas faire campagne dans l'asso, ne pas utiliser les supports du collectif (logos, mailing, réseaux), séparer ses deux "casquettes" dans la communication publique.



Mettre le sujet sur la table, en discuter lors d'une réunion en interne pour évoquer ensemble les changements que cela implique pour le collectif et la stratégie à mettre en œuvre : si l'engagement politique va dans le sens du projet de l'asso et de ses valeurs, cela peut être une opportunité d'amplifier le message porté sur le territoire.



Reconnaitre le droit individuel à l'engagement : chacun reste libre de s'impliquer en politique à titre personnel.



Clarifier la frontière : cet engagement ne doit pas être confondu avec celui du collectif ni instrumentaliser le lieu = valider l'échelle (projet collectif ou individuel).



Si la personne est représentante visible du collectif (porte-parole, présidence, coordination...), il peut être nécessaire :

- . soit qu'elle suspende temporairement ce rôle le temps de la campagne,
- . soit qu'elle communique explicitement la distinction entre son engagement et son appartenance au collectif.

FICHE 5

QUE FAIRE SI...

"Mon asso subit des détériorations physiques par des groupes politiques locaux "

QUELQUES IDÉES D'ACTIONS À PENSER EN AMONT, EN PRÉVENTION DANS VOTRE ASSO

Vérifier ses conditions d'indemnisation assurantielles et agir en conséquence au quotidien (qu'est-ce qui doit être verrouillé contre les effractions par exemple).

QUELQUES PISTES D'ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE QUAND VOUS VOUS RETROUVEZ DANS CETTE SITUATION



S'entourer : en parler au réseau, contacter un avocat, échanger avec un juriste...



Déposer plainte : si la police n'est pas réactive, ne pas hésiter à écrire directement à la préfecture, s'entourer de personnes alliées : élus, agents, etc, pouvant enclencher la procédure de plainte si celle-ci n'est pas acceptée de prime abord.



Prendre du recul sur la situation, attendre les résultats de l'enquête si vous n'êtes pas sûr des causes et des personnes responsables de l'acte.



Choisir de communiquer ou non sur les ressentis mais communiquer sur les faits, montrer que vous êtes victime d'un acte partisan, venant détériorer un établissement public/privé.



Contacter son assurance, faire appel à un courtier en assurance qui permettra de défricher le terrain et aider à prouver le préjudice, même si le projet ne l'intéresse pas, ses premières recherches vous seront utiles et un gain de temps pour vous.



Garder des liens : continuer à entretenir de bonnes relations avec les policiers, gendarmes, élus, agents, etc, que vous avez identifiés comme des alliés dans ce processus.

RETOUR D'EXPÉRIENCE D'UN COLLECTIF CITOYEN

Depuis quelques mois, plusieurs lieux de notre réseau breton ont été confrontés à des attaques physiques de leurs espaces : entrée par effraction, tags fascistes, porte fracturée, matériel cassé, etc.

Très rapidement, les collectifs ont alors déposé plainte et posté des communiqués de presse reprenant les faits.

Ces actes ont particulièrement touché les membres des collectifs, craignant d'autres agressions, et instaurant un climat de peur. Il a été essentiel pour eux de se rapprocher de partenaires, de réseaux, de spécialistes du droit pour se sentir soutenus et moins isolés.

Tous relatent l'importance de s'entourer et notamment des commissariats/gendarmerie afin de suivre l'enquête, d'obtenir des éléments d'identification et d'avoir un soutien de proximité sur la sécurité du lieu. Si votre plainte n'est pas écoute ou que l'assurance est peu réactive, n'hésitez pas à vous rapprocher d'instances plus départementales, ou bien à faire appel à des expert.e.s, comme un courtier en assurance par exemple.

FICHE 6

QUE FAIRE SI...

"Notre association subit du harcèlement/des menaces physiques et/ou morales sur le territoire et/ou sur les réseaux sociaux ?"

QUELQUES IDÉES D'ACTIONS À PENSER EN AMONT, EN PRÉVENTION DANS VOTRE ASSO

Procédures de signalement accessibles à tous : simple, confidentiel, connu du collectif et des usagers.

Gestion sécurisée des accès : contrôle des entrées, badges, liste des invités, vigilance sur les espaces sensibles.

Plan de sécurité : issues de secours, contacts d'urgence, consignes en cas de menace physique.

Protocoles de publication : messages institutionnels distincts des messages personnels.

Sensibilisation aux comportements à risque : ne pas répondre aux provocations, signaler immédiatement tout message menaçant, prévention contre les discriminations.

Avoir un réseau d'entraide : associations locales, fédérations, partenaires de terrain.

Relations avec les autorités : informer la police, la mairie ou la préfecture de la présence du lieu et des mesures de prévention.

QUELQUES PISTES D'ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE QUAND VOUS VOUS RETROUVEZ DANS CETTE SITUATION



Ne jamais minimiser ou ignorer les plaintes.



Contacter la police ou la gendarmerie dès qu'il y a menace physique ou harcèlement.



Informer votre assurance si le lieu ou le collectif est couvert pour ce type de risques.



Faire des signalements sur le site PHAROS, site gouvernemental de signalement des discours de haine et les propos violents (cf p.6 ANVITA).



Sécuriser les personnes et le lieu : prévenir tout risque immédiat (restreindre l'accès, alerter les personnes présentes).



Recueillir les plaintes par écrit : dates, faits précis, témoins éventuels, contexte, etc, pour constituer un dossier solide en cas de démarche légale.



Recourir à un médiateur professionnel ou organisme spécialisé (associations anti-harcèlement, inspection du travail, service social, police si nécessaire).



Accompagner les victimes : soutien psychologique, accompagnement juridique, assurance de confidentialité.



Former les équipes et membres sur la prévention du harcèlement, le respect des limites, et sur les réactions face aux violences : comment répondre, quand alerter, comment préserver sa sécurité numérique et physique.



Ne pas diffuser les menaces publiquement avant avis juridique, pour ne pas alimenter la polémique.



Sur les réseaux sociaux : paramétrier les comptes pour limiter les interactions non désirées, ne jamais répondre à chaud aux provocations pour éviter l'escalade.

FICHE 6

QUE FAIRE SI...

"Notre association subit du harcèlement/des menaces physiques et/ou morales sur le territoire et/ou sur les réseaux sociaux ?"

“RETOUR D’EXPÉRIENCE D’UN COLLECTIF CITOYEN



• Le contexte de la situation

Une membre de l'équipe du lieu s'est fait harceler par un individu, en présentiel (l'individu s'est présenté plusieurs fois à la porte du lieu alors qu'il avait peu d'autres raisons cohérentes d'être dans les parages) ou en distanciel, y compris sur les moyens de communication du lieu. Plusieurs mails injurieux ont été reçus par l'équipe et l'individu a orchestré une campagne de dénigrement avec plusieurs de ses contacts en mettant une série de notes 1 étoile/5 au lieu sur Google Maps, avec ou sans commentaire, ce qui peut nuire à la notoriété du lieu.



• Le résultat, ce que ça a provoqué

Un élan de solidarité au sein de l'équipe du lieu, puis avec tous les membres de la communauté. Le signalement de l'individu a été transmis à l'ensemble du collectif qui a reçu pour consigne de ne pas lui ouvrir et de signaler sa présence à l'équipe. Sur Google Maps, les commentaires négatifs ont été signalés en masse comme "hors sujet" ou autres catégories permettant d'alerter la modération, et ont fini par être retirés ; beaucoup de commentaires positifs ont été ajoutés par les mêmes personnes. Un mail formel de rappel de la loi sur le harcèlement a été envoyé par l'équipe du lieu à l'individu, sans réponse.



• Ce qui a fonctionné ou non



- . Le soutien émotionnel à la personne qui a reçu l'attaque en premier.
- . Le fait de transformer rapidement cela en sujet/problème collectif à confronter en tant que groupe.
- . Le signalement en masse à Google - mais il faut être plus nombreux que les personnes qui harcèlent / attention de ne pas le faire depuis la même adresse IP (souvent le cas sur un lieu).
- . Le rappel à la loi : impossible de savoir s'il a vraiment été utile, et ça n'a peut-être marché que parce que nous disposions de l'identité de la personne (plus dur avec les anonymes sur internet).

FICHE 7

QUE FAIRE SI...

"Votre association n'a plus de subventions suite à un changement de municipalité / des aides financières locales sont brutalement arrêtées suite à l'une de vos actions ?"

QUELQUES IDÉES D'ACTIONS À PENSER EN AMONT, EN PRÉVENTION DANS VOTRE ASSO

Créer et faciliter des ponts entre les services administratifs des collectivités locales, faites-vous identifier par une diversité de personnes (élus/agents) dans plusieurs services.

Construire une relation régulière avec les élus et partenaires financiers, pas seulement en période de demande de subvention.

Organiser des "copil" avec **vos financeurs** afin de créer de la corresponsabilité financière autour de l'objet de votre action.

Dans la stratégie moyen-terme : **limiter la dépendance à un financeur**, limiter le risque.

Documenter vos actions et leur impact : chiffres, témoignages, photos, rapports d'activité.

Préparer un plan de continuité financière : budget de réserve, fonds d'urgence, plan B pour maintenir l'activité minimale.

Demander la signature de lettres de soutien et du cofinancement même symbolique pour faciliter l'accès à des programmes nationaux (par ex, les projets territoriaux des DRAC).

QUELQUES PISTES D'ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE QUAND VOUS VOUS RETROUVEZ DANS CETTE SITUATION



Réunir le collectif pour ajuster le budget et les priorités : identifier les postes critiques et réduire les dépenses non essentielles.



Communiquer avec transparence : informer les membres, partenaires et publics de manière factuelle.



Chercher un accompagnement juridique si la décision semble arbitraire ou discriminatoire.



Créer un droit d'interpellation auprès de votre commune.



Valoriser vos actions et leurs impacts auprès des habitants, partenaires et médias locaux.



Mettre en avant l'indépendance et la pertinence du projet.



Mobiliser le réseau citoyen : pétitions, témoignages, mobilisation locale pour montrer le soutien au projet.



Dialoguer avec les instances politiques : rencontres, courriers, invitations à visiter l'association et constater les résultats.



Rechercher de nouvelles sources pour passer le cap de la période difficile en attendant d'autres appels à projets :

- . Campagnes de financement participatif : mobilisation des habitants et sympathisants.
- . Partenariats avec d'autres structures pour mutualiser ressources et actions.
- . Prêts associatifs possibles entre associations.

FICHE 8

QUE FAIRE SI...

"Vous avez un bail précaire ou une mise à disposition de la commune avec une situation d'accueil du public qui peut se retourner contre vous et que la possibilité d'accueillir du public dans votre asso est retirée par la préfecture ?"

QUELQUES IDÉES D'ACTIONS À PENSER EN AMONT, EN PRÉVENTION DANS VOTRE ASSO

Se prémunir des incompréhensions avec la collectivité, toujours signer des conventions.

Vérifier la conformité réglementaire : sécurité incendie, accessibilité, normes sanitaires, assurance responsabilité civile.

Documenter et formaliser votre bail : dates, obligations, droits et responsabilités du propriétaire.

Évaluer les risques légaux liés à l'accueil du public et anticiper les démarches administratives nécessaires (déclaration en mairie, autorisations temporaires, certificats de sécurité).

Mettre en place un plan d'accueil sécurisé : nombre limité de personnes, procédures claires en cas d'incident.

Maintenir un dialogue avec la préfecture et la mairie pour montrer la transparence et le respect des normes.

Préparer le changement de municipalité dans la convention pour éviter une mise à la porte.

Soutenir la mise en place d'une charte de la promotion immobilière qui protège l'accès au foncier pour les structures de l'ESS.

Formation et sensibilisation du collectif sur les obligations légales et les risques liés à l'accueil du public.

Plan d'urgence : protocole clair en cas de suspension ou d'événement critique (lieu alternatif, communication interne, relais partenaires).

QUELQUES PISTES D'ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE QUAND VOUS VOUS RETROUVEZ DANS CETTE SITUATION

Ne pas prendre de risques : suspendre immédiatement l'accueil du public pour éviter sanctions ou accidents.

Informer le collectif et les usagers de manière factuelle et rassurante : expliquer la situation, les raisons officielles et les mesures en cours.

Consulter un avocat spécialisé : bail précaire, droit des associations, réglementation des ERP.

Vérifier la possibilité de régulariser le lieu : mise aux normes, autorisation temporaire, prolongation du bail ou changement de catégorie juridique.

Évaluer des recours administratifs : recours gracieux auprès de la préfecture, médiation, ou recours contentieux si nécessaire.

Chercher des lieux alternatifs : partenaires associatifs, centres culturels, écoles ou espaces municipaux disponibles temporairement.

Maintenir les activités du collectif via des formats numériques ou en extérieur (ateliers, réunions, événements).

Informer les partenaires financiers et institutionnels pour maintenir leur soutien malgré la suspension de l'accueil.

Mettre en avant votre volonté de régularisation et de continuité : montrer que le collectif agit dans le respect des règles et pour la sécurité de tous.

Éviter toute communication publique pouvant être interprétée comme aggressive envers la préfecture ou le propriétaire.

En cas de mise à disposition par la collectivité, s'inspirer de la stratégie de la fiche 7.

FICHE 9

QUE FAIRE SI...

"Comment réagir si vous êtes pris à partie dans la communication politique des élus locaux, notamment en période de campagne ? (récupération politique)"

QUELQUES IDÉES D'ACTIONS À PENSER EN AMONT, EN PRÉVENTION DANS VOTRE ASSO

Former des agent.es, dans les assos, aux enjeux de la transition écologique, économique et sociale, ainsi qu'aux démarches de co-construction et de coopération avec des acteurs de la société civile.

Protocole de communication pour gérer les attaques ou récupérations politiques : qui parle, ton, supports.

Formation de l'équipe : comment répondre, quand alerter, comment rester neutre.

Maintenir une posture apartisane visible : charte affichée, communication transparente, exemples concrets de pluralité dans les actions.

QUELQUES PISTES D'ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE QUAND VOUS VOUS RETROUVEZ DANS CETTE SITUATION



Ne jamais réagir à chaud : éviter tout message impulsif ou polémique.



Cartographier l'impact : quel public est visé, quelles conséquences possibles pour le collectif.



Rappeler le positionnement du collectif : charte, statuts, objectifs non partisans.



Préparer un message clair et factuel : montrer que vos actions sont politiques, mais non partisanes.



Informer vos membres et partenaires pour éviter rumeurs ou inquiétudes internes.



Éventuellement publier un communiqué si la distorsion est publique et nuisible : rappeler la mission du collectif, la transparence de ses actions.



Contacter les élus ou leur équipe pour clarifier la situation, si possible dans un esprit de dialogue.



Faire valoir son droit de réponse dans la presse lorsqu'on est indûment mentionné.e dans un article signé par un.e journaliste ou une tribune signée par une personnalité et pouvoir ainsi faire valoir sa version des faits. (cf p.6 ANVITA).



Chercher un terrain de compréhension : exposer les faits et l'impact de la communication sur le collectif, proposer des ajustements si nécessaire.



Documenter les échanges pour garder trace de vos démarches et montrer votre bonne foi.

FICHE 9

QUE FAIRE SI...

"Comment réagir si vous êtes pris à partie dans la communication politique des élus locaux, notamment en période de campagne ? (récupération politique)"

“RETOUR D’EXPÉRIENCE D’UN COLLECTIF CITOYEN



• Le contexte de la situation

Notre tiers-lieu s'est co-construit avec l'intercommunalité, avec un objectif clairement affiché de soutien à l'accompagnement numérique. Il y a souvent des incompréhensions sur la relation de notre association avec la collectivité.

Il y a un enjeu pour le collectif de l'association à garder une posture apartisane, en travaillant avec tous les bords politiques, correspondant aux valeurs du projet.

Si des politiques prennent le projet à parti, l'équipe a pour habitude d'axer ses actions autour de la communication externe mais aussi en interne pour expliquer la situation aux bénévoles et salariés. L'enjeu est bel et bien de former le collectif en amont des crises.

La charte interne, le Règlement Intérieur et le guide de communication du lieu permettent de formaliser ce positionnement.

Les communiqués de presse réguliers permettent aussi de se prémunir de certaines attaques et de détournement politique du projet.



• Le résultat, ce que ça a provoqué

Malgré tout ceci, il y a eu des tentatives de récupération politique du projet, avec des demandes d'accès au lieu pour certains partis. Lors de la dissolution en 2024, le président de l'intercommunalité souhaitait mettre en avant le lieu dans sa communication politique.

Le directeur de la structure a donc refusé pour ne pas créer une image partisane du tiers-lieu.



• Ce qui a fonctionné ou non

Le collectif a conscience que cette demande pourrait se renouveler en vue des municipales. Pour cela, le directeur souhaite organiser une réunion transpartisane dans le lieu en amont pour parler des tenants et aboutissants des élections municipales, leur fonctionnement, le calendrier, etc.

Le lieu souhaite travailler la prévention des moments politiques, tout en restant très ferme sur leur positionnement : ne pas accueillir des partis politiques dans le lieu, ne pas être un lieu partisan, sachant que cela peut mettre le projet en danger si l'opposition passe aux prochaines élections.

Le lieu reste connu pour sa coopération agents/élus/association. Le collectif a conscience que le tiers-lieu est un outil et levier de dialogues, de rencontre, de facilitation politique, comme une plateforme citoyenne sur le territoire, mais il insiste et reste ferme sur sa posture apartisane.